

# Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 833f08

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## ***Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes***

### **Lutte contre la violence à l'égard des femmes : une convention du Conseil de l'Europe s'impose, sans délai**

Strasbourg, 25.11.2008 – « Trop de femmes en Europe souffrent et meurent sous les coups de leur partenaire ou ex-partenaire, du seul fait qu'elle sont femmes, » a déclaré le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Lluís Maria de Puig à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

« Ce phénomène n'épargne aucun Etat membre du Conseil de l'Europe. Il est temps de mettre fin à cette violation répétée et répandue des droits de la personne humaine. Il faut adopter les lois qui s'imposent dans les parlements nationaux. A l'échelle européenne, il est urgent de renforcer la protection des victimes, la poursuite des auteurs de violence et la prévention, » a-t-il ajouté.

« A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, je réitère l'invitation faite à l'unanimité par l'APCE le 3 octobre dernier au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de rédiger, sans délai, une convention qui couvrirait notamment les formes les plus sévères et répandues de la violence à l'égard des femmes, en particulier la violence domestique et les mariages forcés. A la veille de l'accession de l'Espagne à la présidence du Conseil de l'Europe, l'APCE réaffirme sa détermination à promouvoir l'élaboration d'une telle convention, à poursuivre la mobilisation des parlementaires et à dire "Stop à la violence domestique faite aux femmes".

\* \* \*

Les développements récents en Espagne en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et le projet de convention du Conseil de l'Europe seront au centre d'un échange de vues de membres de l'APCE avec la Ministre espagnole de l'Egalité, Bibiana Aido Almagro le 27 novembre 2008 à Madrid. Cette réunion de la sous-commission de l'APCE sur la violence à l'égard des femmes est ouverte à la presse (9h30 -13h30, Plaza de la Marina Española, salle Europa, entrée calle Bailén 3).

Par ailleurs, dans le cadre de sa contribution à la campagne du Conseil de l'Europe « Stop à la violence domestique faite aux femmes », l'APCE vient de publier conjointement avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, un livre de photographies croisant les témoignages de victimes, d'acteurs sur le terrain, de parlementaires et d'élus locaux et régionaux. L'ouvrage, intitulé « Briser le silence autour de la violence domestique », est disponible auprès des Editions du Conseil de l'Europe - <http://books.coe.int>

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Président : Lluís Maria de Puig (Espagne, SOC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen); SOC (Groupe Socialiste); GDE (Groupe des Démocrates européens) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe); GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).